

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 19 Juillet (19/07/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par Mme Nicole STOCCO), M. Didier MOTHES (représenté par M. Bernard REDON), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. Franck BOUSQUET), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), M. Guy ROQUEFORT (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Abdelkader SELAM), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Claude GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Christine LASSALLE est nommée secrétaire de séance.



DIVERS

14 – 19 Juillet 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION BGE SUD-OUEST, SIGLE BGE TARN ET GARONNE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA COUVEUSE D'ENTREPRISES D'ARTISANAT D'ART DE MOISSAC

Rapporteur : M. BOUSQUET

Vu l'intérêt pour la Ville de développer l'artisanat d'art ;

Vu la proposition de l'Association BGE Sud-Ouest, sigle BGE Tarn et Garonne de déployer une couveuse d'entreprises d'artisanat d'art de Moissac,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour, 2 voix contre (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT) et 1 abstention
(M. CHARLES)**

APPROUVE le projet de déploiement de la couveuse d'entreprises d'artisanat d'art à Moissac

APPROUVE les termes de la convention de partenariat déploiement de la couveuse d'entreprises d'artisanat d'art de Moissac,

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention de partenariat

ACCEPTE le versement d'une aide d'un montant de 6 000 € dans le cadre de ce projet.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013 sur le chapitre 204 article 20421

Pour copie conforme

Moissac le 29 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

CONVENTION DE PARTENARIAT
DEPLOIEMENT DE LA COUVEUSE D'ENTREPRISES D'ARTISANAT
D'ART DE MOISSAC

Entre

La Commune, dont le siège est 3 Place Roger Delthil – 82200 Moissac, représentée par Monsieur Jean-Paul NUNZI, en sa qualité de Maire, dûment habilité par la délibération n° xxxx du Conseil Municipal en date du xxxxxxxxxx,

d'une part,

Et

L'association BGE Sud-Ouest, sigle BGE Tarn et Garonne, située 118, Avenue Marcel Unal, 82 000 MONTAUBAN, représentée par son Responsable Territorial, Rodolphe PONS

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention formulée par l'association BGE Sud-Ouest,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant le projet initié par l'association BGE Sud-Ouest et la Mairie de Moissac en 2011 de créer la couveuse d'entreprises d'artisanat d'art de Moissac,

Considérant que l'accompagnement renforcé apporté par les couveuses d'entreprises est de nature à favoriser la pérennisation des entreprises créées,

Considérant que l'action ci-après présentée par l'association participe de cette politique.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre d'un partenariat entre la Commune et l'Association BGE Sud-Ouest pour le déploiement de couveuse d'entreprises de Moissac.



Le dispositif « couveuse d'entreprises » permet d'accompagner les nouveaux entrepreneurs de façon sécurisée afin de développer des activités pérennes sur le territoire.

Le porteur de projet teste, dans les conditions les plus proches de la réalité, son projet de création ou de reprise et ce, dans un cadre juridique adapté (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise – CAPE) en vue de préparer et de réussir son projet professionnel.

Ainsi, en couveuse, le futur chef d'entreprise :

- vérifie ses capacités et sa motivation en situation réelle d'activité,
- apprend son métier d'entrepreneur et bénéficie d'un accompagnement personnalisé,
- évalue son marché et son potentiel « commercial »
- dispose d'un cadre juridique sécurisant en phase de test pour produire et commercialiser ses produits ou services,
- partage des expériences et des compétences,
- expérimente pour assurer la pérennité de l'activité créée,

A ce jour, l'association BGE Sud-Ouest assure l'animation et la gestion d'un réseau de 11 couveuses, adhérentes de l'Union nationale des couveuses, sur le territoire des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine et Auvergne.

Elle souhaite, avec l'appui des différents partenaires institutionnels, déployer la couveuse d'entreprises sur le territoire de la commune de Moissac

Ainsi, le déploiement d'une couveuse d'entreprises à Moissac sur le territoire de la Commune pourrait permettre l'accompagnement de 6 porteurs de projet résidant sur le territoire et souhaitant s'y implanter.

Article 2 - Durée de la convention

La convention débute à compter de sa signature et se termine le 31/12/2013.

Article 3 – Budget prévisionnel

Le budget global pour cette action est égal à 18 000 €

La commune, au vu de l'action présentée à l'article 1, attribue une aide d'un montant de 6 000 €.

Article 4 – Coordination de l'Action

Il est institué un comité de pilotage comprenant un représentant de la commune de Moissac, de la Région Midi-Pyrénées, de la DIRECCTE UT Montauban, de l'association BGE Sud-Ouest, et des autres financeurs de l'opération. BGE Sud-Ouest organisera la réunion de ce comité au cours du second semestre 2013. Le comité de pilotage peut aussi être réuni sur demande de l'un des signataires.

Article 5 – Conditions de règlement

La Commune se libérera du montant dû en application de la présente convention, par mandat de paiement sur le compte ouvert au nom de l'association BGE Sud-Ouest :

Agence bancaire : C.C. TOULOUSE
Code établissement : 42559
Code guichet : 00021
Numéro de compte : 21024232808 Clé RIB : 39

Article 6 – Bilan d'exécution

L'association adresse à la fin de l'action un bilan quantitatif, qualitatif et financier de la présente convention.

Article 7 – Résiliation de la Convention

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de quinze jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la partie défaillante aura été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations, dans un délai d'un mois.

Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles. Le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec avis de réception postal. Celle-ci doit être dûment motivée.

Article 8 – Règlement des litiges.

En cas de litige, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à Moissac, le

Pour BGE Sud-Ouest
Le Responsable Territorial

Pour la Commune de Moissac,
Le Maire

Rodolphe PONS

Jean-Paul NUNZI

Cachet et signature

Cachet et signature